La fnic cgt communique



Montreuil, le 7 juin 2012

Dress

ommuniqué

Un décret « retraite » au rabais

Hier 6 juin, à quelques heures du premier tour des législatives, ont été annoncées, par la ministre socialiste Marisol Touraine, les grandes lignes d'un décret dont le texte devrait paraître début juillet sur la question des retraites.

- décret aménage la réforme 2010 sur les points suivants:
- 🦴 Pourront partir avec une retraite à taux plein à 60 ans, ceux ayant commencé à travailler avant 20 ans, et qui ont cotisé pendant 41,5 années.
- dés (et limités à 2 trimestres pour toute la carrière) :
 - le chômage de longue durée,
 - la maternité.
- 🖔 Le financement de cette mesure sera assuré par une légère hausse des cotisations sociales : 0,2 % l'an un départ dès 55 ans pour les travaux pénibles. prochain jusqu'à 0,5 % en 2017.

Cette mesure ne touche pas au cœur de la réforme de 2010, puisque pour l'immense majorité des salariés actifs, le droit au départ reste à 62 ans pour pouvoir liquider sa retraite. Le décret devrait toucher, en tout et pour tout, cent mille personnes. Pour mémoire entre six et sept cent mille salariés partent en retraite chaque année en France.

La FNIC-CGT dénonçait déjà en mars dernier la différence opérée dans le programme du candidat Hollande teront invalidés après ce décret.

de cette mesure par l'augmentation des cotisations sociales, gelées depuis des années. Comme pourraient être « resocialisées » (c'est-à-à-dire soumises à cotisations), les heures supplémentaires, d'après la déclaration de Michel Sapin. Pour rappel, les cotisations sociales sont du qui financent notre protection sociale.

Au final, on est très loin des revendications portées par les millions de personnes qui ont manifesté dans les rues en 2010, et qui ont exprimé par des mouvements de grève massifs leur rejet absolu de la remise en cause de la conquête sociale de la retraite à 60 ans.

🌣 Pour les trimestres non cotisés, seuls seraient vali- Une remise en cause et une injustice que ce décret entérine sur le fond, ce qui le rend totalement insuffisant.

> Pour rappel, la FNIC-CGT revendique la retraite à 60 ans à taux plein pour tous, après 37,5 ans de cotisations de trimestres validés (et non seulement « cotisés »), avec 75 % du salaire calculé sur les 10 meilleures années, et

> Il est nécessaire d'engager la bataille pour éviter qu'on nous impose en 2013 une retraite par points, comme l'avance déjà la CFDT ou certains membres du gouverne-

Cette annonce symbolique du nouveau gouvernement démontre qu'avoir chassé Sarkozy n'est pas suffisant, loin s'en faut, pour obtenir satisfaction sur nos revendications. Il est nécessaire de doter ce pays d'une Assemblée Nationale, de députés dont le programme est le plus proche des revendications de la CGT, qui ne seront de (et Président depuis) entre les trimestres « cotisés » et les toute façon prises en compte que si on les impose par trimestres « validés ». Nous avons la confirmation du tour une mobilisation de tous dans les entreprises, et notamde passe-passe: de nombreux trimestres validables ment à l'occasion de la conférence sociale des 9 et 10 avant la loi de 2010, et annulés par la loi Sarkozy, res- juillet, mais aussi de la journée d'action prévue le 9 octobre 2012.

La seule bonne nouvelle, très timide, est le financement Ne commettons pas les erreurs de 1981 : pas d'attentisme vis-à-vis d'un gouvernement qui subit déjà les pressions des marchés financiers et des patrons pour empêcher toute alternative à l'austérité qu'on nous annonce salaire indirect payé par les patrons sur leurs profits, et comme inéluctable. Agissons dès maintenant pour nos revendications!